

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2023.025**

Séance du **TREIZE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 7 mars 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

18 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, BERTRAND, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET

5 pouvoirs :

Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY MERMET, Patrick SILLARD à Michel COLLOT, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Olivier ALPSTEG à Marc ROGUET, Yohann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

5 absents :

Mmes FRIES CHATAGNAT (excusée), MARAUD, PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et RICHARD

**Objet : Opération de restructuration extension de la Mairie – Lot n°6C : Portails – Avenant n°1**

Dans le cadre de l'opération de travaux de restructuration et extension de la Mairie, un avenant doit être établi pour le lot 6C, notifié le 1<sup>er</sup> décembre 2022 à l'entreprise Charles LOPEZ SAS.

Cet avenant, qui doit être établi avec l'entreprise Charles LOPEZ SAS, titulaire du lot n°6C : portails, a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement de la fiche de travaux modificatives par le maître d'œuvre, comprenant :

- la fourniture et la pose d'un tableau d'affichage entraînant une plus-value de 4 500,00 € HT, soit 5 400,00 € TTC sur le montant total du marché.

Selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial.

**N° 2023.025**

Considérant que le montant initial du lot s'élève à 33 800,00 € HT, soit 40 560,00 € TTC, que le montant de la modification est une plus-value de 4 500,00 € HT, soit 5 400,00 € TTC ; le montant de la modification s'élève donc à 13,31 % du montant initial.

Le nouveau montant du marché est fixé à 38 300,00 € HT, soit 45 960,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°1 établi par le maître d'œuvre pour ce lot ;

**ARTICLE 2 : AUTORISE** monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance  
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 16 mars 2023

Le Maire  
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 17/03/2023



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.